

## CONCOURS EXTERNE DE TECHNICIEN TERRITORIAL

SESSION 2024

### ÉPREUVE DE QUESTIONS TECHNIQUES À PARTIR D'UN DOSSIER

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

**Réponses à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.**

Durée : 3 heures  
Coefficient : 1

**SPÉCIALITÉ : SERVICES ET INTERVENTION TECHNIQUES**

#### À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphé.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 26 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend  
le nombre de pages indiqué.  
*S'il est incomplet, en avertir le surveillant.*

- ♦ Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- ♦ Vous répondrez aux questions à l'aide des documents et de vos connaissances.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...

### **Question 1 (6 points)**

Technicien territorial, vous êtes nommé responsable des services techniques de Techniville (9 100 habitants), qui comptent 25 agents. Vous êtes directement rattaché au directeur général des services (DGS).

Le service comprend :

- le pôle bâtiment, éclairage public et logistique (pour les manifestations). Il est composé d'un agent de maîtrise (encadrant), d'un électricien, d'un plombier-chauffagiste, d'un menuisier, d'un ferronnier, d'un peintre, de deux agents bâtiment polyvalents en charge de l'entretien du patrimoine bâti. Horaires de travail 37h30 par semaine, de 8h00 à 16h30 (avec une pause méridienne d'1h).
- le pôle propreté, voirie et espaces verts, composé d'un agent de maîtrise (encadrant), de deux cantonniers, de cinq agents en charge de la propreté et des encombrants, de deux agents pour la voirie et de trois jardiniers polyvalents en charge de l'espace public non transféré à la métropole. Horaires de travail 35h par semaine, de 5h à 12h.

Le service des agents chargés de l'entretien des locaux est rattaché à l'administration générale.

- a) A la suite de la mutation prochaine de l'agent de maîtrise en charge du pôle propreté, le DGS vous demande une note proposant la démarche en vue de fusionner les deux pôles. (3 points)
- b) Les activités de l'équipe « espaces verts » vont être externalisées, vous indiquerez quelles seront les conséquences sur l'organisation du pôle. (1,5 point)
- c) Ces changements à venir suscitent de l'inquiétude et des tensions au sein des équipes. Comment gérez-vous la situation ? (1,5 point)

### **Question 2 (8 points)**

Vous êtes technicien territorial, responsable du centre technique municipal (CTM) de Techniville, commune rurale de 9 100 habitants, qui gère notamment l'éclairage public. C'est le début de la dernière année du contrat d'entretien des 1 000 points lumineux. Le directeur des services techniques souhaite que le prochain marché soit un marché global de performance (MGP).

- a) Après avoir défini un MGP, vous préciserez en quoi ce type de marché déroge à deux règles. (2 points)
- b) Par quel moyen ce MGP pourrait-il soutenir l'insertion sociale ? (1 point)
- c) Vous donnerez 2 critères environnementaux à intégrer dans un marché public pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public et vous citerez les intérêts ainsi que les inconvénients qu'a la commune à éteindre l'éclairage public une partie de la nuit. (2 points)
- d) Vous proposerez des indicateurs de suivi de la performance de ce marché. (2 points)

- e) Citez 2 dispositifs ou subventions possibles lors de travaux de remplacement de lampes à sodium haute pression par des LED ? (1 point)

### Question 3 (6 points)

Vous êtes technicien territorial, responsable du centre technique municipal (CTM) de Techniville (9 100 habitants) qui gère notamment les bâtiments, le garage, la propreté, les espaces verts, le cimetière et la voirie.

- a) L'état de crise sécheresse est passé d'un niveau de gravité « Alerte renforcée » à « crise ». Qu'est-ce qui va changer pour les activités du CTM ? (2 points)
- b) Face à la récurrence de ces épisodes de sécheresse, vous proposerez un ensemble de mesures pour préserver la ressource en eau. (2 points)
- c) Vous détaillerez les avantages et les limites de l'installation de récupérateurs d'eau. (2 points)

### Liste des documents :

- Document 1 :** « Fiches pratiques techniques : Les marchés globaux de performance » - Ludovic Bailleux - [clubtechnicites.fr](http://clubtechnicites.fr) - juin-juillet 2023 - 4 pages
- Document 2 :** « 10 conseils pour intégrer des clauses environnementales » - Frédéric Ville - [lagazette.fr](http://lagazette.fr) - 19 septembre 2023 - 3 pages
- Document 3 :** « Mutualiser les services techniques : ce qu'il faut savoir » - [lagazette.fr](http://lagazette.fr) - 18 juillet 2017 - 3 pages
- Document 4 :** « Arrêté n°102-2023 du 18 août 2023 instaurant l'état de crise sécheresse sur le secteur de la Touloubre amont ; Annexe 1 : Mesures de restrictions en application de l'article 13 de l'arrêté cadre n°82-2022 » - [bouches-du-rhone.gouv.fr](http://bouches-du-rhone.gouv.fr) - 4 pages
- Document 5 :** « Alerte rouge sur l'éclairage public » - Baptiste Cessieux - [lagazette.fr](http://lagazette.fr) - 23 février 2023 - 4 pages
- Document 6 :** « Une réorganisation des services techniques suscite des inquiétudes à Carcassonne » - Lionel Ormières - [ladepeche.fr](http://ladepeche.fr) - 16 mai 2021 - 1 page
- Document 7 :** « Sécheresse : les communes des Pyrénées-Orientales engagent des plans d'action » - Sylvie Luneau - [lagazette.fr](http://lagazette.fr) - 4 mai 2023 - 2 pages
- Document 8 :** « Hennebont. Réorganisation des services techniques en vue » - Guillaume Chassaing - [Ouest France](http://Ouest France) - 1<sup>er</sup> avril 2022 - 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*

*Dans un souci environnemental, les impressions en noir et blanc sont privilégiées.*

*Les détails non perceptibles du fait de ce choix reproductif ne sont pas nécessaires à la compréhension du sujet, et n'empêchent pas son traitement.*